
Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Conseil des gouverneurs

Cote du document: EB 2023/139/R.8/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 c) i)

Date: 28 août 2023

Distribution: Publique

Original:Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et approuver le projet d'ordre du jour provisoire, présenté ci-après, de la quarante-septième session du Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint le programme des activités prévues à la session en question.

Questions techniques:

Claudia ten Have
Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
Bureau de la Secrétaire
courriel: igmr@ifad.org

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (GC 47/L.1)
3. Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs
4. Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer) (GC 47/L.2)
5. Déclaration du Président du FIDA
6. Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur l'examen du processus de nomination du Président du FIDA (GC 47/L.3)
7. Rapport sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 47/L.4)
8. Treizième reconstitution des ressources du FIDA (GC 47/L.5)
9. États financiers consolidés du FIDA pour 2022 (GC 47/L.6)
10. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2024; budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2024 et plan indicatif pour 2025-2026 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'Initiative PPTE, le SAEP et le MARE (GC 47/L.7)
11. Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration (GC 47/L.8)
12. Modification du Règlement financier du FIDA (GC 47/L.9)
13. Questions diverses

Annotations

1. **Ouverture de la session**
La quarante-septième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 14 et jeudi 15 février 2024.
2. **Adoption de l'ordre du jour**
L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du FIDA et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document.
3. **Élection du Bureau du Conseil des gouverneurs**
Le Conseil des gouverneurs est invité à élire pour les deux années à venir son président ou sa présidente et deux vice-présidents, conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur.
4. **Demande d'admission en qualité de Membre non originaire (à confirmer)**
Le Conseil d'administration a examiné la demande d'admission en qualité de Membre présentée par [...]. La recommandation du Conseil d'administration à cet égard ainsi qu'un projet de résolution à ce sujet seront présentés.
5. **Déclaration du Président du FIDA**
Le Président du FIDA prononcera une déclaration devant le Conseil des gouverneurs.
6. **Rapport du Bureau du Conseil des gouverneurs sur l'examen du processus de nomination du Président du FIDA**
Le Bureau entend présenter les résultats de l'examen du processus de nomination du Président du FIDA et ses recommandations.
7. **Rapport sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA**
Un rapport sur l'état de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté.
8. **Treizième reconstitution des ressources du FIDA**
Le Conseil des gouverneurs trouvera dans le document concerné le rapport final de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13). On y trouvera aussi le projet de résolution sur FIDA13, soumis au Conseil des gouverneurs pour adoption.
9. **États financiers consolidés du FIDA pour 2022**
Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner ce document, qui contient les états financiers consolidés du FIDA pour 2022, le rapport du commissaire aux comptes et l'attestation indépendante du commissaire aux comptes concernant la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'administration a examiné ces documents et est convenu qu'ils seraient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation par vote par correspondance en mai 2023.
10. **Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2024; budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2024 et plan indicatif pour 2025-2026 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et rapports de situation sur l'Initiative PPTe, le SAFF et le MARE**
Comme l'a recommandé le Conseil d'administration, les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2024 seront présentés au Conseil des gouverneurs pour approbation, accompagnés d'un projet de résolution. En outre, le plan indicatif pour 2025-2026 du Bureau indépendant de l'évaluation

du FIDA et les rapports de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) seront présentés au Conseil des gouverneurs pour information.

11. **Élection de membres et de membres suppléants au Conseil d'administration**

Le mandat triennal des membres en exercice du Conseil d'administration arrive à son terme à la présente session du Conseil des gouverneurs. Aux termes de l'article 40.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, « le Président diffuse une liste où figure le nombre de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration devant être élus ou nommés parmi les Membres du Fonds ». Les élections se tiendront conformément aux procédures énoncées dans la partie pertinente de l'annexe II de l'Accord portant création du FIDA. Les informations y afférentes seront communiquées au Conseil des gouverneurs dans ce document.

12. **Modification du Règlement financier du FIDA (à confirmer)¹**

Le Conseil d'administration ayant examiné une proposition tendant à simplifier la documentation soumise au Conseil des gouverneurs, celui-ci sera invité à approuver une modification du Règlement financier du FIDA visant à déléguer au premier de ces organes l'autorité d'approuver les états financiers audités du FIDA.

13. **Questions diverses**

Sous cette rubrique, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil des gouverneurs ou par le Secrétariat.

¹ En fonction de l'approbation par le Conseil d'administration de la recommandation figurant dans le document EB 2023/139/R.18.